

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 63 du 12 décembre 2014**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
Armée de l'air

Texte 16

**CIRCULAIRE N° 5793/DEF/DRH-AA/DIR/ADJ**

relative au recueil des candidatures pour le recrutement au choix au grade de lieutenant (rang) parmi les sous-officiers de carrière et au premier grade d'officier parmi les sous-officiers de la réserve opérationnelle en 2016 et à l'organisation de l'épreuve d'évaluation écrite de la session 2015.

*Du 18 novembre 2014*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de l'air.*

**CIRCULAIRE N° 5793/DEF/DRH-AA/DIR/ADJ relative au recueil des candidatures pour le recrutement au choix au grade de lieutenant (rang) parmi les sous-officiers de carrière et au premier grade d'officier parmi les sous-officiers de la réserve opérationnelle en 2016 et à l'organisation de l'épreuve d'évaluation écrite de la session 2015.**

*Du 18 novembre 2014*

NOR D E F L 1 4 5 2 1 9 6 C

---

*Références :*

Code de la défense - Partie réglementaire IV. Le personnel militaire.

Décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 25 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 332.1.2.1, 814.2.3.2.1) modifié.

Décret du 31 juillet 2014 (n.i. BO ; JO n° 177 du 2 août 2014, texte n° 82).

Décret n° 2014-1064 du 18 septembre 2014 (JO n° 218 du 20 septembre 2014, texte n° 17 ; signalé au BOC 52/2014).

Arrêté du 30 novembre 2009 (BOC n° 6 du 12 février 2010, texte 11 ; BOEM 332.1.2.1).

Arrêté du 20 décembre 2012 (JO n° 15 du 18 janvier 2013, texte n° 38 ; signalé au BOC 19/2013 ; BOEM 620-4.1.1).

Instruction n° 160/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DANS/DNA/OFF du 4 mai 2010 (BOC n° 24 du 11 juin 2010, texte 14 ; BOEM 332.1.2.1) modifiée.

Instruction n° 932/DEF/EMA/SC.SOUT/CPCS/CDT - n° 34/DEF/DRH-AA/DIR\_ADJT du 3 février 2014 (BOC n° 10 du 21 février 2014, texte 17 ; BOEM 768.1.1, 777.1.1).

Circulaire n° 1120/DEF/DRH-AA/SDAc/BGR/CH du 4 juin 2014 (BOC n° 34 du 10 juillet 2014, texte 23 ; BOEM 333.1.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Six annexes.

*Textes abrogés :*

Circulaire n° 23292/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 18 décembre 2013 (BOC n° 5 du 31 janvier 2014, texte 12).

Circulaire n° 63/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF du 10 mars 2014 (BOC n° 29 du 6 juin 2014, texte 17).

*Référence de publication :* BOC n° 63 du 12 décembre 2014, texte 16.

---

**Préambule.**

La présente circulaire précise les conditions de présentation, l'organisation de l'épreuve d'évaluation écrite ainsi que les modalités d'établissement et de transmission des dossiers d'évaluation, session 2015, pour le recrutement au choix en 2016 au grade de lieutenant parmi les sous-officiers de carrière et pour le recrutement au premier grade d'officier en 2016 parmi les sous-officiers de la réserve opérationnelle.

Les commandants de formation administrative prendront toutes les mesures nécessaires pour informer les candidats potentiels (y compris le personnel en opération extérieure, en stage, en formation, etc.) des dispositions de la présente circulaire.

## 1. CONDITIONS POUR UN RECRUTEMENT AU GRADE DE LIEUTENANT DE CARRIÈRE À PARTIR DES SOUS-OFFICIERS DE CARRIÈRE.

### 1.1. Sous-officiers d'active.

La procédure de recrutement au grade de lieutenant de carrière se déroule en deux temps :

- dépôt d'une fiche de candidature pour le recrutement au grade de lieutenant de carrière qui précise également la présentation ou non du candidat à l'épreuve d'évaluation écrite ;
- dès parution des résultats de l'épreuve d'évaluation écrite, entretien de proximité réalisé par l'autorité notant au second degré (ANSD) du candidat (désignée par circulaire annuelle relative à la détermination de la chaîne de notation 2014 du personnel militaire de l'armée de l'air), et constitution du dossier de candidature par les groupements de soutien des bases de défense (GSBdD) conformément au point 4. de la présente circulaire.

Les adjudants de carrière, les adjudants-chefs de carrière et les majors de carrière peuvent se porter candidats au recrutement s'ils remplissent les conditions définies ci-dessous :

- être âgés, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :
  - de 40 ans au plus (être né jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1976 inclus) pour les candidats au corps des officiers de l'air ;
  - de 45 ans au plus (être né jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1971 inclus) pour les candidats au corps des officiers mécaniciens de l'air ou au corps des officiers des bases de l'air ;
- avoir été promu au grade d'adjudant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 inclus ;
- satisfaire aux normes médicales propres à chaque corps et spécialité d'officier postulé.

### 1.2. Sous-officiers de la réserve opérationnelle.

Conformément à la circulaire de dernière référence, les majors non brevetés du cadre de maîtrise, les adjudants-chefs et les adjudants de réserve peuvent se porter candidats à l'épreuve d'évaluation écrite, dans la perspective d'un recrutement au premier grade d'officier, s'ils remplissent les conditions définies ci-dessous :

- être âgés, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de :
  - majors non brevetés du cadre de maîtrise :
    - 55 ans au plus pour les candidats au corps des officiers de l'air de réserve ;
    - 62 ans au plus pour les candidats au corps des officiers mécaniciens de l'air de la réserve ou au corps des officiers des bases de l'air de la réserve ;
  - adjudants-chefs :
    - 55 ans au plus pour les candidats au corps des officiers de l'air de réserve ;
    - 61 ans au plus pour les candidats au corps des officiers mécaniciens de l'air de la réserve ou au corps des officiers des bases de l'air de la réserve ;
  - adjudants :
    - 50 ans au plus pour les candidats au corps des officiers de l'air de réserve ;

- 55 ans au plus pour les candidats au corps des officiers mécaniciens de l'air de la réserve ou au corps des officiers des bases de l'air de la réserve ;

- servir au titre de la réserve opérationnelle ;

- posséder l'ensemble des aptitudes requises pour servir dans la réserve.

## 2. RECUEIL DES CANDIDATURES POUR UN RECRUTEMENT AU GRADE DE LIEUTENANT DE CARRIÈRE PARMIS LES SOUS-OFFICIERS DE CARRIÈRE.

Le dépôt de la fiche de candidature ne vaut que pour une seule session et doit être renouvelé chaque année. Tous les sous-officiers volontaires remplissant les conditions pour être recrutés, doivent déposer une fiche de candidature selon les modalités détaillées au point 2.2. de la présente circulaire. Les spécialités d'officiers accessibles aux candidats font l'objet de l'annexe IV.

La participation à l'épreuve d'évaluation écrite est obligatoire en cas de première candidature au recrutement au choix au grade de lieutenant parmi les sous-officiers de carrière et au premier grade d'officier parmi les sous-officiers de la réserve opérationnelle.

Un candidat ayant déjà obtenu une note à l'épreuve d'évaluation écrite peut se représenter à celle-ci s'il souhaite améliorer sa note. Seule la meilleure des notes obtenues est retenue.

### **2.1. Dispositions particulières relatives aux sous-officiers de carrière détenteurs de la sélection n° 3 niveau présélection rang ou admis à la présélection rang.**

Les candidats détenteurs de la sélection n° 3 (S3) niveau présélection rang (PSR) (reçus à l'écrit) ou admis à la PSR (reçus à l'issue de l'oral) lors des sessions précédentes doivent également déposer une fiche de candidature pour le recrutement au grade de lieutenant. S'ils le souhaitent, ils peuvent s'inscrire à l'épreuve d'évaluation écrite organisée en 2015 pour améliorer leur note à l'écrit. Seule la meilleure des notes est retenue.

### **2.2. Dépôt de candidature.**

Les bureaux du personnel militaire (BPM) des GSBdD, le groupement de soutien des personnels isolés (GSPI) ou la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/bureau « gestion administrative »/département « administration du personnel en position spéciale » (DRH-AA/BGA/DAPPS) (pour les personnels en position spéciale) sont responsables du recueil des candidatures et de la vérification de l'ensemble des conditions à remplir par chaque candidat au vu de ses pièces administratives et du système d'informations des ressources humaines (SIRH) ORCHESTRA.

La clôture des inscriptions est fixée au lundi 5 janvier 2015.

#### **2.2.1. Personnel d'active.**

Tous les candidats doivent déposer une fiche de candidature pour le recrutement au choix au grade de lieutenant parmi les sous-officiers de carrière dont le modèle est donné en annexe II. Le mode opératoire de saisie de la candidature dans le SIRH ORCHESTRA est défini à l'annexe III.

La fiche de candidature est cosignée par le militaire et le responsable ayant recueilli la candidature, après vérification des conditions à remplir. L'originale est archivée dans les pièces administratives du candidat et une copie de cette fiche est :

- transmise en version électronique, à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/sous-direction « gestion des ressources »/bureau « gestion administrative »/département « gestion notation-avancement et effectifs »/officier (DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF) à Tours à l'adresse

fonctionnelle suivante : drhaa-bga.dans-off.fct@intradef.gouv.fr ;

- remise au candidat à titre de dépôt de candidature.

### **2.2.2. Personnel de la réserve opérationnelle.**

Le personnel de la réserve opérationnelle renseigne de manière manuscrite la fiche de candidature dont le modèle est donné en annexe II. Cette candidature ne donne pas lieu à une inscription dans le SIRH ORCHESTRA.

La fiche de candidature est cosignée par le militaire et le responsable ayant recueilli la candidature, après vérification des conditions à remplir. L'originale est archivée dans les pièces administratives du candidat et une copie de cette fiche est :

- transmise en version électronique, à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/sous-direction « accompagnement »/bureau « gestion de la réserve »/division « formation et étude » (DRH-AA/SDAc/BGR/DFE) à Tours à l'adresse fonctionnelle suivante : drhaa.bgr.effic-form.lst@intradef.gouv.fr ;

- remise au candidat à titre de dépôt de candidature.

### **2.3. Recensement des candidatures à l'épreuve d'évaluation écrite.**

Une fois les candidatures au recrutement exploitées, la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF pour le personnel d'active et la DRH-AA/SDAc/BGR/DFE pour le personnel de la réserve opérationnelle transmettront aux écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'air/état-major/bureau « sélections et concours » (ESOM/EM/BSC) la liste des candidats devant présenter l'épreuve d'évaluation écrite pour le vendredi 30 janvier 2015.

## **3. ÉPREUVE D'ÉVALUATION ÉCRITE.**

### **3.1. Calendrier.**

L'épreuve d'évaluation écrite se déroulera le mercredi 8 avril 2015 de 13 h 00 à 18 h 00.

Le calendrier de cette épreuve et des travaux à réaliser est présenté en annexe I.

### **3.2. Déroulement général de l'épreuve d'évaluation écrite.**

Commune à tous les candidats de l'armée de l'air, l'épreuve écrite consiste en une analyse commentée d'un texte de portée générale, portant sur un sujet appartenant ou n'appartenant pas au domaine de la défense. Cette épreuve est destinée à apprécier le niveau de connaissances générales, l'aptitude à exposer des idées, à en dégager les idées maîtresses et à les commenter librement. Cette épreuve permet également de juger les qualités rédactionnelles du candidat et sa maîtrise de l'expression écrite. D'une durée continue de cinq heures, l'épreuve écrite fait l'objet d'une notation de zéro à vingt.

Les copies sont corrigées dans des conditions qui garantissent l'anonymat des candidats et selon le principe de la double correction.

Aucun candidat n'est autorisé à composer s'il se présente après le début de l'épreuve.

Pour les candidats affectés outre-mer ou en poste à l'étranger, l'épreuve d'évaluation écrite se déroule au même horaire, en temps universel, qu'en métropole.

### **3.3. Liste des candidats convoqués à l'épreuve d'évaluation écrite.**

Au vu des informations transmises par la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF et la DRH-AA/SDAc/BGR/DFE, l'ESOM/EM/BSC établit la liste des candidats convoqués à l'épreuve d'évaluation écrite, signée du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air (DRHAA) ou de son délégataire.

Cette liste est consultable sur le site intradef de la DRH-AA.

### **3.4. Changement de centre d'examen.**

Un candidat qui ne peut pas se présenter au centre d'examen qui lui a été indiqué, pour un motif dûment justifié, peut composer dans un autre centre d'examen désigné pour l'épreuve écrite. Le bureau formation (BF) du GSBdD perdant adresse un message officiel de l'intradef (MOFI) au BF du GSBdD gagnant, au centre d'examen perdant ainsi qu'au centre d'examen gagnant conformément à l'annexe V. Une copie du MOFI sera adressée à la DRH-AA/ESOM/BSC.

### **3.5. Composition de la commission de surveillance et responsabilités afférentes.**

Les commandants des centres d'examen sont responsables du bon déroulement et de la surveillance de l'épreuve d'évaluation écrite conformément à l'instruction de huitième référence. Ils veilleront, en partenariat avec les BF des GSBdD, à la bonne organisation matérielle de l'épreuve.

La commission de surveillance comprend :

- un officier ou un agent civil de catégorie équivalente, président titulaire ;
- un officier ou un agent civil de catégorie équivalente, président suppléant ;
- des surveillants, d'un grade supérieur à celui détenu par le candidat le plus gradé (un surveillant jusqu'à vingt candidats puis un surveillant de plus pour tout groupe supplémentaire de un à vingt candidats).

### **3.6. Commission d'évaluation de l'épreuve.**

La composition de la commission d'évaluation de l'épreuve écrite est fixée à l'article 7. de l'arrêté de cinquième référence.

Cette commission procède à la levée de l'anonymat des copies corrigées et notées, puis établit la liste des résultats obtenus par les candidats.

Cette liste est transmise à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF pour les sous-officiers de l'active, et à la DRH-AA/SDAc/BGR/DFE pour les sous-officiers de la réserve opérationnelle.

### **3.7. Diffusion des résultats.**

Les notes seront enregistrées dans le SIRH ORCHESTRA par la DRH-AA/ESOM/EM/BSC. Les BF éditeront un relevé de notes qui sera notifié aux intéressés et transmis aux formations administratives pour constitution du dossier d'évaluation.

### 3.8. Imputation budgétaire.

Pour la métropole, les frais de déplacement pour le personnel concerné par l'épreuve d'évaluation écrite seront imputés comme suit :

- code engagement : FD3AD 03121 ;
- centre financier : 0178-0031-AA01 ;
- domaine fonctionnel : 0178-04-05 ;
- service bénéficiaire : D0536LF075 ;
- activité : 0178160109A1 ;
- libellé : DRHAA/DEPLACEMENTS ESOM concours - sélections organisés par les ESOM.

### 4. CONSTITUTION ET EXPLOITATION DES DOSSIERS D'ÉVALUATION AU RECRUTEMENT.

Dès la parution des résultats de l'épreuve d'évaluation écrite et à l'issue d'un entretien de proximité réalisé par l'ANSD (désignée par circulaire annuelle n° 192/DEF/DRHAA/SDGR/BGA/DGNAE/DNA du 21 février 2014 relative à la détermination de la chaîne de notation 2014 du personnel militaire de l'armée de l'air), la fiche d'évaluation au recrutement (FER) dans un corps d'officier de carrière est établie conformément aux annexes II. et III. de l'instruction de septième référence et transmise par voie hiérarchique *via* l'autorité fusionnant au niveau intermédiaire (AFNI) à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF accompagnée des pièces suivantes :

- certificat médico-administratif n° 620-4\*/12 d'aptitude initiale (conformément à l'article 18. de l'arrêté de sixième référence), précisant notamment l'aptitude à être admis dans la spécialité et le corps d'officier de carrière choisi. Si mention est faite d'une inaptitude définitive au contrôle de la condition physique du militaire (CCPM), l'avis relatif à l'aptitude au recrutement devra prendre en compte cette donnée ;
- copie des bulletins de notation annuelle (BNA) des quatre dernières années (y compris l'année en cours).

Tous les évènements tels que sanctions disciplinaires, détachements, congés et départs définitifs de l'armée de l'air, sont signalés par message à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF avec copie aux autorités fusionnant en dernier ressort. En cas de mutation avant la constitution du dossier, l'unité perdante signale par message à l'unité gagnante les candidatures éventuelles, avec copie à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF et aux commandements perdants et gagnants d'appartenance.

L'attention des autorités hiérarchiques est attirée sur la nécessité d'utiliser la pleine échelle de valeurs définie dans l'annexe III. de l'instruction de septième référence et d'en respecter scrupuleusement les différents degrés. Ces notes sont déterminantes pour l'établissement du classement des candidats proposés pour ce recrutement.

Après exploitation par les échelons successifs, les dossiers de candidature sont transmis par les AFNI à la DRH-AA pour le 1<sup>er</sup> septembre 2015 au plus tard, à l'adresse suivante : DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF - BA 705 - RD 910 - 37076 TOURS CEDEX 2.

**Nota.** Au niveau de l'AFNI, un état récapitulatif par corps et spécialités postulés (annexe VI.), des sous-officiers candidats au recrutement au grade de lieutenant de carrière est établi et transmis pour la même date à la DRH-AA. Chaque candidat fait l'objet d'une appréciation résumée [tout spécialement appuyé (TSA), proposé (P) ou ajourné (AJ)] et d'un classement de proposition par spécialité postulée.

Tout dossier de candidature incomplet ou ne respectant pas les directives données [classement des candidats, aptitude à l'emploi d'officier (AEO)] qui ne correspond pas à l'évaluation des qualités foncières de l'intéressé sera retourné par voie hiérarchique.

Le calendrier des travaux fait l'objet de l'annexe I.

## 5. SÉLECTION DES CANDIDATS.

Il est rappelé qu'il est possible pour un candidat de faire son choix parmi plusieurs spécialités, dans la mesure où ses compétences l'y autorisent.

L'avis émis sur la FER devra légitimer une telle demande. À cet effet, l'ANSD dispose de toute latitude nécessaire pour évaluer le potentiel de compétence du candidat, dans le domaine choisi, au regard de son expérience professionnelle ou des diplômes détenus. Une seule FER est établie quels que soient les spécialités ou corps postulés.

La spécialité d'officier retenue par la DRH-AA est fonction des besoins de l'armée de l'air et de la spécialité d'origine du candidat.

Les souhaits des spécialités d'officier émis par le candidat doivent être cohérents et le plus proche possible de la spécialité de sous-officier d'origine ou de compétences particulières détenues. L'officier nouvellement nommé doit être capable d'occuper immédiatement son poste et ce sans formation particulière.

La sélection définitive prend notamment en considération :

- le dossier individuel du candidat (notation, admissibilité éventuelle à l'école militaire de l'air et/ou au concours officiers sous contrat, etc.) ;
- les résultats obtenus à l'épreuve d'évaluation écrite ;
- pour les sous-officiers PSR (niveau PSR ou admis PSR), les notes obtenues lors de sessions antérieures à l'épreuve de culture générale et à l'épreuve d'entretien ;
- les avis hiérarchiques exprimés ;
- l'aptitude à l'état d'officier.

## 6. DÉSISTEMENT.

### 6.1. Épreuve d'évaluation écrite.

Tout désistement à l'épreuve d'évaluation écrite devra être formalisé par MOFI adressé à l'ESOM/EM/BSC et à DRH-AA/BGA/DGNAE/OFF. Dans le cas d'une première candidature au recrutement, cette annulation entraîne *de facto* un désistement au recrutement.

### 6.2. Désistement au recrutement.

Le désistement devra être formalisé par l'établissement d'une attestation manuscrite signée du candidat et adressée à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF pour le personnel d'active et à la DRH-AA/SDAc/BGR/DFE pour le personnel de la réserve opérationnelle.

## 7. ABROGATION.

La circulaire n° 23292/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 18 décembre 2013 relative au recueil des candidatures pour le recrutement au choix au grade de lieutenant parmi les sous-officiers de carrière et au premier grade d'officier parmi les sous-officiers de la réserve opérationnelle et organisation de l'épreuve



d'évaluation écrite - session 2014 est abrogée.

La circulaire n° 63/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF du 10 mars 2014 relative au recrutement d'officiers sous contrat dans un corps d'officiers de carrière (intégration) et recrutement d'officiers de carrière au grade de lieutenant (rang) en 2015 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Didier DOUCHET.

**ANNEXE I.  
CALENDRIER DES TRAVAUX.**

TRAVAUX.	AUTORITÉS RESPONSABLES.	DATES.	DESTINATAIRES.
Enregistrement des candidatures.	BPM des GSBdD Antenne service d'administration du personnel (SAP) GSPI DRH-AA/BGA (1)	Jusqu'au lundi 5 janvier 2015.	SIRH ORCHESTRA
Transmission des fiches de candidatures.	BPM des GSBdD Antenne SAP GSPI DRH-AA/BGA (1)	En flux continu jusqu'au vendredi 9 janvier 2015.	DRHAA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF
Transmission de la liste des candidats devant présenter l'épreuve d'évaluation écrite.	DRHAA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF DRH-AA/SDAc/BGR/DFE	30 janvier 2015.	ESOM/BSC
Liste des candidats convoqués à l'épreuve écrite.	ESOM/BSC	20 février 2015.	Site intradef DRH-AA
Désignation des centres d'examen.	ESOM/BSC	27 février 2015.	BPF des GSBdD DRH-AA/BGA (1) DF/DTE Site intradef DRH-AA
Mise en place des sujets.	DF/DTE	À compter du 27 février 2015.	Centres d'examen
Épreuve d'évaluation écrite.	Centres d'examen	Mercredi 8 avril 2015.	/
Expédition des copies.	Centres d'examen	À l'issue de l'épreuve.	ESOM/BSC
Tri et anonymat des copies.	ESOM/BSC	Du 20 au 24 avril 2015.	/
Correction de l'épreuve d'évaluation écrite.	Jury	Du 11 au 22 mai 2015.	/
Étude des résultats par la commission d'évaluation de l'épreuve écrite.	ESOM/BSC	Semaine 23.	DRH-AA/SDAc/BGR/DFE DRH-AA/BGA
Liste des résultats obtenus par les candidats.	ESOM/BSC	Semaine 23.	BPF des GSBdD GSPI DRH-AA/BGA (1)
Insertion des notes dans le SIRH ORCHESTRA.	ESOM/BSC	Semaine 24.	SIRH ORCHESTRA
Communication des notes.	BPF des GSBdD Antenne SAP GSPI DRH-AA/BGA (1)	Semaine 24.	/
Entretien de proximité et établissement des dossiers de candidatures (FER), envoi à l'AFNI.	ANSD	Juin/juillet 2015.	AFNI
Envoi des dossiers d'évaluation.	AFNI	1er septembre 2015.	DRHAA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF

Commission plénière et diffusion de la liste des personnels recrutés au grade de lieutenant dans le corps des officiers de carrière courant février 2016.

---

(1) Pour les personnels en position spéciale.

ANNEXE II.  
**FICHE DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT.**

## FICHE DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT

AU CHOIX EN (2016) <sup>(1)</sup> GRADE DE LIEUTENANT PARMIS LES SOUS-OFFICIERS DE CARRIÈRE DE L'ARMÉE DE L'AIR

AU PREMIER GRADE D'OFFICIER EN 2016 PARMIS LES SOUS-OFFICIERS DE LA RÉSERVE

ÉPREUVE D'ÉVALUATION ÉCRITE SESSION (2015) <sup>(2)</sup>

NIA :

GRADE :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

NOM DE JEUNE FILLE :

INDICE DE SPÉCIALITÉ DÉTENU (6 chiffres) :

SPÉCIALITÉ(S) OFFICIER POSTULÉE(S) :

UNITÉ D'AFFECTATION :

LIEU :

COMMANDEMENT GESTIONNAIRE :

CANDIDAT DÉCLARÉ RECU À L'ÉCRIT PSR SESSION \_\_\_\_\_ <sup>(3)</sup> :

OUI

NON

**VOLONTAIRE POUR PRÉSENTER L'ÉPREUVE D'ÉVALUATION ÉCRITE :**

OUI

NON

(1) année du recrutement

(2) année de la session

(3) indiquer l'année d'obtention de l'écrit de la PSR

(4) signature du candidat précédée de la mention :

**« je suis susceptible d'être recruté au choix au grade de lieutenant »**

Date et signature du responsable  
ayant recueilli la candidature

A \_\_\_\_\_, le

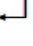

Signature du candidat <sup>(4)</sup>

DESTINATAIRES :

- DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier (active)
- DRH-AA/SDAc/BGR/DFE Tours (réserve)
- PPDI Mle 722/13
- Intéressé

ANNEXE III.  
**MODE OPÉRATOIRE RELATIF À L'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES AU  
RECRUTEMENT AU CHOIX AU GRADE DE LIEUTENANT - PERSONNEL D'ACTIVE  
UNIQUEMENT.**

DEMANDE À ÉTABLIR POUR TOUS LES CANDIDATS.

- ❶ Transaction : PA 30.
  - ❷ Infotype 9500 - Demande.
  - ❸ Sous-type TE16 - Recrutement grade lieutenant (LTT) carrière.
  - ❹ Cliquer sur le bouton créer ;
  - ❺ Renseigner les rubriques suivantes :
    - Type de demande : GSEL, 3SEL, BSEL ;
    - Choix n° 1 et éventuellement choix n° 2 : renseignez 9109 si le candidat postule pour une spécialité du corps des officiers de l'air, 9411 pour le corps des mécaniciens de l'air et 9412 pour le corps des bases de l'air.
    - Insérer la ou les spécialité(s) postulée(s) puis validez  à l'aide de la touche clavier. Les onglets des acteurs s'affichent ces onglets ne seront complétés que lors de l'établissement de la FER à l'issue de l'entretien de proximité.
    - Pour les candidats volontaires à l'épreuve d'évaluation écrite, cocher obligatoirement la case « présentation à l'épreuve » ;
  - ❻ Afficher à l'écran la fiche de candidature en cliquant sur l'icône  et complétez les champs :
    - Année de recrutement (1) ou (2) ;
    - Spécialité(s) postulée(s) ;
    - Informations liées à la PSR (3) ;
  - ❼ Imprimer la fiche de candidature puis faire émarger le candidat [complétée de la mention signalée en renvoi (4)] ainsi que du responsable ayant recueilli la demande.
  - ❽ Retourner à l'écran précédent puis cliquer sur le bouton sauvegarde pour envoi de la notification au commandant d'unité.
-

(1) Année du recrutement.

(2) Année de la session.

(3) Indiquer l'année d'obtention de l'écrit de la PSR.

(4) Signature du candidat précédée de la mention « Je suis susceptible d'être recruté au choix au grade de lieutenant ».

ANNEXE IV.  
**SPÉCIALITÉS OUVERTES AUX SOUS-OFFICIERS DE CARRIÈRE.**

1. PERSONNEL NAVIGANT.

SPÉCIALITÉS DÉTENUES PAR LES CANDIDATS.		SPÉCIALITÉS OFFICIERS CORRESPONDANTES.		
		OFFICIERS DE L' AIR.		OFFICIERS MÉCANICIENS DE L' AIR.
1351	Radio de bord calibration.			Toutes spécialités du corps des officiers mécaniciens de l'air.
1421	Opérateur de ravitaillement en vol.	1421	Opérateur de ravitaillement en vol.	
1451	Mécanicien d'équipage « conduite ».	1451	Mécanicien d'équipage « conduite ».	
1452	Mécanicien d'équipage « sécurité cabine ».	1452	Mécanicien d'équipage « sécurité cabine ».	
1453	Mécanicien d'équipage « soute ».	1453	Mécanicien d'équipage « soute ».	
1610	Parachutiste navigant expérimentateur.	1600	Officier parachutiste navigant expérimentateur.	
1700	Sauveteur plongeur hélicoptère.	1700	Sauveteur plongeur hélicoptère [pas de poste au référentiel d'organisation (RO)].	

2. PERSONNEL NON NAVIGANT.

GROUPE DE SPÉCIALITÉS DÉTENUES PAR LES CANDIDATS.		SPÉCIALITÉS OFFICIERS CORRESPONDANTES.			
		OFFICIERS MÉCANICIENS DE L' AIR.		OFFICIERS DES BASES DE L' AIR (1).	
21	Aéronef et vecteur.	2100	Aéronef et vecteur.		
		2300	Armement.		
		2500	Environnement et mécanique.		
		2700	Logisticien.		
22	Matériels télécommunications aéronautiques.	2100	Aéronef et vecteur.		
		2200	Systèmes et matériels électroniques.		
		2300	Armement.		
		2500	Environnement et mécanique.		
		2700	Logisticien.		
23	Armement.	2300	Armement.		
		2500	Environnement et mécanique.		
		2700	Logisticien.		
24	Photo.			3100	Renseignement (2).
25	Matériel environnement et mécanique sol.	2500	Environnement et mécanique.	3500	Infrastructure (2).
		2700	Logisticien.		
26	Sécurité incendie et sauvetage.	2500	Environnement et mécanique.		



		2600	Pompier.		
		2700	Logisticien.		
27	Logistique.	2700	Logisticien.	3630	Administration-finances.
28 (3)	Acheminement par vecteurs aériens.	2800	Transit aérien.		
31	Renseignement.			3100	Renseignement.
3181	Inspecteur de sécurité de la défense.			3181	Inspecteur de sécurité de la défense ou spécialité d'origine (4).
3211	Contrôleur des opérations aériennes.			3211	Contrôleur opérations aériennes (détenir brevet maître contrôleur).
3212	Contrôleur de circulation aérienne.			3212	Contrôleur circulation aérienne (détenir brevet maître contrôleur).
3219	Contrôleur des opérations aériennes qualifié « interception ».			3219	Contrôleur opérations aériennes qualifié « interception » (détenir brevet maître contrôleur).
3220	Opérateur de surveillance aérienne.			3220	Spécialité en extinction - opérateur surveillance aérienne (détenir brevet maître opérateur).
3251	Météorologiste.			3251	Météorologiste.
3261	Moniteur de simulateur de vol.			3740	Communication/image.
34	Protection.	2600	Pompier.	3410	Commando parachutiste de l'air.
3420	Opérateur défense sol-air.			3420	Défense sol-air.
35	Infrastructure.			3500	Infrastructure.
3610	Gestionnaire ressources humaines (RH) - secrétariat.			3610	Ressources humaines.
363	Achat - comptabilité - finances.			3630	Administration-finances.
3650	Conseiller en recrutement.			3610	Ressources humaines Spécialité d'origine (5).
3721	Moniteur d'entraînement physique militaire et sportif (EPMS).			3740	Communication/image.
3800	Restauration et hôtellerie.			3630	Administration-finances.
80 2280	Systèmes d'information et de communication.	2200	Systèmes et matériels électroniques.	3640	Informatique (2).
		2500	Environnement et mécanique.		
		2700	Logisticien.		

(1) La spécialité du corps des officiers des bases de l'air 3740 « communication/image » est ouverte à toutes les spécialités de sous-officiers du personnel non navigant.

(2) Si expérience dans la spécialité.

(3) Peuvent se porter candidat les sous-officiers qualifiés « transit » appartenant à d'autres spécialités.

(4) Ou autre si expérience avant direction de la protection et de la sécurité de la défense.

(5) Ou autre si expérience avant recrutement.

**ANNEXE V.**  
**MODÈLE TYPE DE MESSAGE OFFICIEL DE L'INTRADEF À ADRESSER EN CAS DE**  
**CHANGEMENT DE CENTRE D'EXAMEN.**

**MODÈLE TYPE DE MESSAGE MOFI À ADRESSER EN CAS  
DE CHANGEMENT DE CENTRE D'EXAMEN.**

FROM GSBDD ACTUEL

TO GSBDD GAGNANT  
CENTRE D'EXAMEN GAGNANT

INFO CENTRE D'EXAMEN PERDANT  
[em20910-bsc-esomrochefort@air.defense.gouv.fr](mailto:em20910-bsc-esomrochefort@air.defense.gouv.fr)

NON PROTÉGÉ

NMR /

OBJ / ÉPREUVE D'ÉVALUATION ÉCRITE – SESSION 2015 - CHANGEMENT DE  
CENTRE D'EXAMEN

REF / CIRC NMR /DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC DU

VOUS DEMANDE FAIRE EFFECTUER ÉPREUVE D'ÉVALUATION ÉCRITE SESSION  
2014 AU PROFIT DU :

GRADE – NOM - PRÉNOM

NIA

AFFECTATION

INDICE DE SPÉCIALITÉ (6 chiffres)

NMR SAP

MOTIF :

SIGNÉ : CHEF DU SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL

ANNEXE VI.  
**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE  
SOUS-OFFICIERS DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIÈRE.**

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE  
SOUS-OFFICIERS DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIÈRE.**

Commandement gestionnaire :

Corps postulé :

Grade	Nom	Prénom	Spécialité d'origine détenue	Mention (TSA - P - AJ)	Classement dans la spécialité <b>postulée.</b>
<b>Spécialité postulée : .....</b>					
<b>Spécialité postulée : .....</b>					
<b>Spécialité postulée : .....</b>					

**Date, signature** (*autorité de fusionnement*)

Destinataire :

- DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officiers – Tours